Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_156-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MOBILITE

DB231215-156

CONTRAT D'AMENAGEMENT DE MOBILITES VERTES DE LA GARE DE BOURGOIN-JALLIEU – VALIDATION DU CONTRAT POUR LA PHASE PROJET ET REALISATION DE L'AMENAGEMENT DES PARVIS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secteur de la gare de Bourgoin-Jallieu est un site stratégique de requalification à l'échelle de la ville et de l'agglomération, qui fait l'objet d'un projet dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté créée par la CAPI en novembre 2019.

Plus spécifiquement, le projet de restructuration de la gare a fait l'objet d'un Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes (CAMV) signé le 1er octobre 2020 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Gares et Connexions, la CAPI, le Département de l'Isère et la Commune. Un avenant a été signé en juillet 2021 pour intégrer la thématique du stationnement des vélos.
Ce contrat définit le programme d'aménagement, le plan de financement prévisionnel pour les études d'avant-projet, la construction d'un parking en ouvrage d'environ 650 places, la rénovation de la halle pour le stationnement sécurisé des vélos et la requalification des parvis Nord et Sud constituant le pôle d'échanges multimodal.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_156-DE

L'objectif de ce projet est de renforcer l'intermodalité et l'accessibilité, améliorer l'accueil, le confort des voyageurs et le fonctionnement du parvis, faire de la gare un pôle structurant et attractif et enfin renforcer son articulation avec le tissu urbain.

Mi 2022, la SNCF a informé les partenaires du retrait financier d'EFFIA pour la construction et exploitation du parking en ouvrage. Par la suite, la Ville a souhaité un changement de gouvernance et manifesté sa volonté d'assurer la maîtrise d'ouvrage du parking, préalable nécessaire à la réalisation du projet de quartier Ramseyer. Les études d'expertise financière et juridique sont en cours.

Toutefois afin de ne pas retarder l'opération de restructuration aux abords de la gare, la CAPI, la Ville et ses partenaires dont décidé de poursuivre dès à présent les études en phase PRO ainsi que d'engager les travaux de réaménagement des parvis nord et sud. Le financement de la construction du parking fera l'objet d'un contrat ultérieur.

Dans le présent contrat, les partenaires s'engagent à participer au financement des travaux pour l'aménagement des parvis, selon la clé de répartition suivante :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 1 501 515,00 € HT
- Département de l'Isère : 750 757,50 € HT
- CAPI : 375 378,75 € HT
- Ville de Bourgoin-Jallieu : 375 378,75 € HT

Le montant total des travaux est estimé à 3 003 030 € HT.
La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CAPI qui a fait appel à la SARA en tant que mandataire pour mener à bien et exécuter le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Valide le Contrat d'Aménagement de Mobilités vertes du quartier gare de Bourgoin-Jallieu - Phase Projet et réalisation

Autorise la Ville de Bourgoin-Jallieu à verser une participation financière à la CAPI à hauteur de 375 378,75 € HT pour l'opération d'aménagement des parvis de la gare

Autorise le Maire, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement, un adjoint à signer le Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes- Phase projet et réalisation et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB_231215_156-DE